

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 355

Artikel: Avant de choisir une profession

Autor: Bloch, E. / L.D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

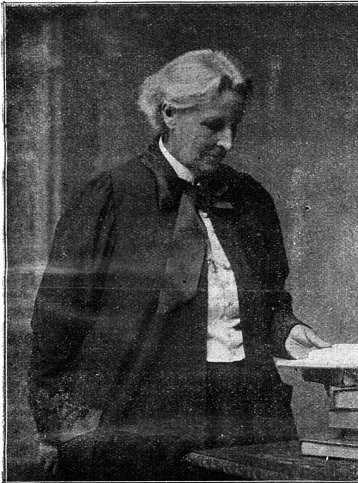
Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nous le déclarons sans ambage, à l'honneur de cette presse, plus friande de ce qui peut paraître friser un scandale que d'études sociales ou juridiques sérieuses, mais ce qui, une fois de plus, prouve la force de l'opinion publique, et fait toucher du doigt l'importance de la nantir de ce qui nous touche quand nous voulons avoir son appui.

Et en terminant, et malgré l'éternelle redite que constituera cette remarque, regrettons une fois encore que, alors que l'on est venu de Paris et de Londres pour suivre les travaux de ce Comité, bien peu de personnes s'intéressant aux questions de moralité publique à Genève ou en Suisse romande aient jugé utile de faire acte de présence. Serait-ce parce que l'on se représente que ces questions n'ont pour nous aucun intérêt, du fait que — heureusement — les cas de traite sont rares chez nous, ainsi qu'il appert du silence observé par le gouvernement fédéral en réponse à l'enquête du Secrétariat? Et aussi parce que l'on s'imagine naïvement que, les maisons publiques étant fermées, tout se passe à cet égard pour le mieux dans le meilleur des mondes dans la belle Helvétie? La lecture seulement des textes législatifs en vigueur dans nos 22 cantons, que vient de publier le *Bulletin abolitionniste* (numéro d'avril 1931), montre au contraire combien il reste encore à faire chez nous en ce domaine, et combien utile pourrait être, pour les représentantes de nos organisations féminines, en particulier, la prise de contact avec les représentants des pays autorisés de ce mouvement dans d'autres pays.

E. Gd.



Cliché Mouvement Féministe

Dr Harriet CLISBY

L'une des premières femmes médecins du monde entier, qui vient de mourir à Londres dans sa cent-et-unième année.

nisées avec une ingéniosité admirable, et vous allez à la guerre pleins d'enthousiasme, sans vous demander ce qui en résultera. Or, il ne peut y avoir que deux éventualités: ou bien vous serez battus, et dans ce cas, vous aurez à boire le calice du mal jusqu'à la lie — sans même avoir la consolation de pouvoir vous dire que vous n'êtes pour rien dans les malheurs qui fondent sur vous et sur votre pays; ou bien c'est vous qui battez vos ennemis, répandez chez eux la mort, la misère et la destruction, et alors vous commettrez une chose qui devrait vous remplir d'horreur — et cela vous remplit réellement d'horreur, lorsque ces mêmes effets sont dus à d'autres causes, par exemple à un tremblement de terre ou à des inondations.»

A. SPIR.

L. HAUTESOURCE: *La Maison du Bonheur*. Editions de la Baconnerie, Boudry (Neuchâtel). Prix: 3 fr. 50.

Joli roman sous jolie couverture fleurie de glycies, ce livre, qui se lit avec intérêt, est fait pour plaire aux lecteurs aimant les bons courages courageux et gais et fidèles au devoir. Sans lourdeur ni patois évangéliste, il développe la vieille vérité: Il n'est que de s'aimer pour que tout aille bien, en dépit des grands vents et des orages battant les murs solides de la Maison du Bonheur. Et cette maison, c'est celle où, — à deux, — on accepte vaillamment les humbles tâches, les multiples et médiocres devoirs magnifiés par un grand amour.

Ce livre, alerte et très joliment écrit, peut être mis entre toutes les mains et n'est cependant ni ennuyeux ni fade; il constituera un réel enrichissement des bibliothèques juvéniles ou populaires.

J. V.

Dr. Harriett Clisby

Une triste nouvelle nous arrive de Londres: Dr. Harriett Clisby, dont nos lecteurs n'ont pas oublié le centenaire fêté l'été dernier, s'est endormie paisiblement du dernier sommeil le 30 avril dernier, à l'âge de cent ans et huit mois.

Notre journal qui s'était associé de tout cœur à la célébration de ce centenaire, en rappelant les détails de la longue vie, si remplie et si active de Dr. Clisby, tient maintenant à joindre l'expression de son chagrin et de ses regrets à tous les sentiments qui seront manifestés à cette occasion par celles qui savent ce que notre mouvement féminin suisse-romand doit à l'influence et à l'inspiration de cette femme d'élite. Et il tient à le dire spécialement au petit groupe si restreint maintenant de celles qui, à Genève, ont connu Dr. Clisby, ont travaillé avec elle, et ont contribué, grâce à l'élan d'idéal et de solidarité féminine qu'elle leur avait donné, à fonder, puis à orienter l'Union des Femmes, et notamment à Mme Chaponnière-Chaix, à Mme Cuenod-Lombard, et à M^{lle} Clotilde Vidart. A elles toutes va notre affectueuse sympathie pour le nouveau vide qui se creuse dans les rangs de leurs amitiés.

Désarmement? ou désastre?

Samedi 25 avril, à l'occasion du seizième anniversaire de l'Union mondiale de la femme pour la concordie internationale, a eu lieu, à la Salle Centrale (Genève), une réunion commémorative où trois orateurs ont parlé du désarmement.

Après une allocution de la présidente Mme Guthrie d'Arcis, M. Georges Scelle, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales a traité le sujet au point de vue de la sécurité. Depuis qu'il y a des hommes et qui ont voulu la guerre, dit l'orateur, on a préparé la guerre. Pour préparer la paix, nous devons changer de méthode. La course aux armements est en elle-même une cause presque fatale de guerre. Lorsqu'on a obtenu une supériorité dans ce domaine, on est tenté d'en user, et même d'en abuser.

La limitation progressive et collective des armements ne diminue pas la sécurité, au contraire. Aujourd'hui, on fait la guerre avec des moyens écrasants. Chaque fois qu'on limite ces formidables armements, on diminue les risques de guerre. La sécurité est d'ordre psychologique (la Grande Armée de Napoléon Ier était jugée invincible; l'armée allemande, en 1914, l'était aussi aux yeux du monde). Il faut regarder en arrière pour voir les progrès réalisés déjà par la S.d.N. Le jour où les nations déclareront qu'elles ne peuvent se préparer au désarmement, ce sera le désastre.

M. F. Maurette, chef de la division scientifique du B. I. T., envisage la question au point de vue économique et social. Il examine, avec chiffres à l'appui, ce que rapporte, ou plutôt ce que coûte la course aux armements, et, à côté des dépenses brutes, le manque à gagner. Cette statistique impressionnante, au long d'un exposé remarquablement clair et sans aucune sécheresse, malgré les précisions et les citations de textes, ne saurait être répétée partiellement. Bornons-nous à dire que M. Scelle et M. Maurette purent voir, par l'attention tendue d'une salle comble et par ses applaudissements, que leurs paroles avaient été comprises.

M. Albert Malche, professeur à l'Université de Genève, considéra le désarmement au point de vue moral et de ses conséquences sur l'individu. Comme les orateurs qui l'ont précédé, il se déclare optimiste. Il croit à l'avènement de plus de justice dans le monde. Il faut détruire les survivances qui créent la psychose de guerre. La politique du désarmement amènerait la paix économique et la prospérité sans lesquelles la civilisation est impossible.

Mme d'Arcis proposa ensuite au vote de l'Assemblée la résolution suivante, qui est adoptée: «Considérant l'œuvre du désarmement comme la tâche la plus importante et la plus urgente; la réunion du 25 avril voit dans le *Jardau* actuel des armements une menace pour la prospérité et pour la paix, qui mènera toutes les nations à la ruine sans leur assurer la sécurité;

déclare que la signature du Pacte Briand-Kellogg renouant à la guerre exige et justifie la diminution du matériel de guerre et demande que la Conférence du Désarmement de 1932 réalise les promesses solennelles contenues dans le Pacte de la S.d.N. comme dans le *Traité de Versailles*, en aboutissant à une réduction véritable et progressive des armements.»

N'oublions pas la profusion des fleurs décorant printanièrement le pied de l'estrade, et le musicien qui ouvrit et clôtura la séance par ses notes graves: d'abord, à l'orgue, M. Milloud, professeur au Conservatoire, puis M. T. Dunham, baryton de l'Eglise américaine, qui prêtèrent aimablement leur concours.

M.-L. P.

Encore les Concours de beauté

Ainsi que nous le disons ailleurs, de tous les travaux des deux Comités de la S. d. N. de protection de l'enfance et de lutte contre la traite des femmes, ce qui paraît avoir surtout frappé la presse si l'on en juge par le compte-rendu quelque peu embelli et exagéré qui en a fait le tour, c'est la question des concours de beauté. Le grave *Temps* lui-même, après plusieurs de nos journaux suisses, a daigné lui accorder un entrefilet, et d'Allemagne également nous parviennent des échos de cette discussion. Or, comme notre journal est en partie responsable de la façon dont cette question a été portée à Genève, nos lecteurs seront peut-être intéressés de trouver ici quelques précisions.

Dans les rapports en effet qu'elles présentent annuellement au Comité de la S. d. N. sur l'activité des organisations qu'elles représentent en matière de lutte contre la traite, deux des membres assessesurs avaient touché ce sujet. M^{me} Avril de Ste-Croix écrivait notamment:

«Notre attention est attirée sur l'organisation de Concours de beauté, chaque année plus nombreux, qui, sous prétexte d'esthétique, créent chez la jeunesse féminine des grandes villes un état d'esprit malsain, font naître des illusions, qui, réalisées ou déçues, laissent derrière elles un besoin de réclame, de luxe et de plaisir et les éloigne à tout jamais de la vie honnête. Afin de savoir de façon précise quelle a pu être l'influence de ces manifestations jugées peu compatibles avec la dignité féminine, plusieurs associations demandent que soit ouverte une enquête sur ce que sont devenues ces reines de beauté, qui n'ont pu se résoudre, l'heure du triomphe passée, à rentrer dans l'ombre...»

Et Mme Curchod-Secretan, au nom des Amies de la Jeune fille, exprimait les mêmes idées, et formulait la même demande de mise à l'étude. Pas un mot donc de la requête absurde que, décernant ainsi un brevet de naïveté par trop forte aux organisations de femmes, les journaux lui ont bénévolement attribuée: que le Conseil de la S. d. N. interdise ces concours de beauté!

Notre journal ayant eu connaissance des propositions de ces deux rapports pensa que les précisions recueillies par lui sur les concours de beauté pourraient être de quelque intérêt pour le Comité de la S. d. N., et rédigea une petite note mentionnant outre la campagne menée en Suisse, les détails fournis par le Dr. Ninck sur les préparatifs du concours de Zurich, la lettre de M. de Waleffe, publiée par la *Suisse libre*, et les divers renseignements que connaissent nos lecteurs (Nos 347 et 352 du *Mouvement*) note qui fut remise à la S. d. N. et sur laquelle Mme Curchod-Secretan voulut bien, en présentant son rapport, attirer l'attention du Comité. La doctoresse Luisi appuya vigoureusement, au nom de certaines expériences faites au Brésil, alors qu'en revanche, des membres masculins du Comité déclaraient unanimement que cette question ne présentait aucun intérêt pour la S. d. N. Mme Curchod répondit avec beaucoup de dignité et de force que peut-être les hommes ne pouvaient comprendre à cet égard le point de vue des femmes, marquant excellentement ce que nous ressentions, nous féministes, à voir des femmes ainsi uniquement considérées comme un produit d'exhibition et de frivolité. Une discussion fort animée s'engagea alors, qui se termina par la décision d'inscription au procès-verbal de cette question.

C'est peu, diront certaines, et c'est pourtant beaucoup. Car, ce qui se dit à la tribune de la S. d. N. a des répercussions bien plus lointaines qu'on ne peut se l'imaginer. Le fait de nombreux journalistes venant demander communication de la note du *Mouvement*, le moyen de faire ainsi connaître notre protestation et notre point de vue à une opinion publique bien plus étendue que celle que nous avons pu atteindre en Suisse, l'encouragement pour nous à continuer de recueillir des faits et des documents, la possibilité de reprendre une fois ou l'autre cette question de façon plus officielle: n'avons-nous pas lieu d'être satisfaites du résultat de cette première tentative?

E. Gd.

Les élections aux conseils de comtés en Angleterre*

Les électrices anglaises viennent de procéder à ces élections aux Conseils de Comtés, qui jouent un grand rôle dans la vie du pays, vu les compétences très étendues dont jouissent ces Conseils en matière d'hygiène, de politique du logement, de travaux publics, de transports, de direction et de création d'écoles, de police, d'assistance médicale et publique, etc., etc. Le Conseil de Comté de Londres notamment, le fameux L. C. C., est une véritable puissance, puisqu'il dispose d'un budget annuel de près de 40 millions de livres sterling (un milliard de francs suisses) pour l'accomplissement de toutes ces tâches si étroitement liées avec le bien-être et le développement moral et matériel de la population de la capitale.

Lors des élections du mois dernier, 18 femmes ont été élues membres du L. C. C., parmi lesquelles on relève le nom de Miss Ishbel MacDonald, la fille aînée du Premier Ministre, et de cette vaillante Margaret MacDonald, dont toutes nos lectrices ont certainement lu l'attachante biographie publiée par son mari. Et nous comptons près de 200 femmes, qui, à travers tout le pays, sont entrées dans les Conseils des différents Comtés anglais, un très petit nombre d'entre eux ne comptant pas de femmes parmi leurs membres. Ajoutons, pour montrer combien la participation des femmes au travail de ces Conseils est appréciée, que, sur les 18 femmes élues au L. C. C. l'autre jour, les deux tiers, soit exactement 12, ont été réélues, ce qui prouve le cas que font d'elles leurs électeurs... et leurs électrices.

Avant de choisir une profession

La question ne se pose plus aujourd'hui: Les jeunes filles doivent-elles apprendre un métier, et se préparer à exercer une profession? La déclaration que, naguère, les secrétaires de bureaux d'orientation professionnelle entendaient souvent formuler par des parents: «C'est bien égal ce que fera ma fille, puisqu'elle se mariera plus tard», est devenue bien rare. En Suisse, 43 % de toutes les femmes adultes gagnent leur vie, et un tiers de toutes les femmes exerçant une profession sont mariées. Les temps si difficiles au point de vue économique que nous traversons contribuent à persuader les parents qu'une bonne préparation professionnelle est le capital le plus assuré qu'ils puissent donner à leurs enfants, même à leurs filles. C'est donc une question très sérieuse qui se pose actuellement à beaucoup de parents et de jeunes filles. Car cette profession à choisir devrait à la fois procurer la joie de l'exercer et assurer tout au moins une modeste indépendance.

Quelles professions recommander?

L'orientation professionnelle n'a de valeur que si elle est entièrement individuelle. Chaque «cas» est spécial. Nous ne pouvons donner ici que quelques indications tout à fait générales, qui ont simplement pour but d'encourager les intéressées à discuter leurs circonstances individuelles avec les offices d'orientation professionnelle qui fonctionnent dans la plupart de nos cantons.

Voici quelques indications sur les professions que nous voyons s'ouvrir devant celles de nos jeunes filles qui ont reçu une bonne instruction dans une école secondaire:

Professions ménagères.

La *maîtresse d'école ménagère* acquiert en générale sa formation par deux ans d'études. Des situations s'offrent à elles dans les écoles publiques, les écoles ménagères, les cours complémentaires et les cours itinérants. Les postes de ce genre se multiplieront encore à mesure que se répandra l'enseignement ménager obligatoire.

Des cours de 1 an 1/2 à 2 ans préparent la jeune fille à sa tâche de *directrice* ou de *collaboratrice* responsable dans de grandes entreprises ménagères: directrice d'instituts, d'asiles, gouvernante de maison, économiste d'hôpitaux, de sanatoria, de cliniques, de cantines.

Des jeunes filles au courant de la tenue du ménage peuvent aussi se préparer aux fonctions de *directrices* de restaurants anticooliques et de «Foyers pour tous», en suivant des cours d'une durée d'un an.

Soins aux malades.

Les soins à donner aux femmes en couches et aux nourrissons s'apprennent dans des cours de deux ans de durée, et, s'il ne s'agit que de bébés, en moins de temps encore; mais les cours de deux ans sont à recommander pour la préparation théorique et les facilités de placement qu'ils offrent. En effet, les gardes préparées de cette façon-là trouvent du travail comme gardes particulières ou dans des pouponnières, des foyers maternels, des consultations maternelles, etc.

La profession d'infirmière exige des études de trois ans, mais des gardes diplômées voient de nombreux champs d'activité s'ouvrir devant elles: dans des maisons particulières, des hôpitaux, ou comme infirmières visiteuses, directrices d'asiles, etc.

Les aides radiologiques, qui apprennent leur métier en 6 à 12 mois, travaillent comme l'indiquent leur titre. La préparation des laborantines, qui dure 1 à 2 ans, offre plus de possibilités d'avenir dans les cliniques et les laboratoires médicaux.

Les futures masseuses trouveront un grand avantage à une préparation approfondie qui les initiera en même temps à toutes les tâches de la baigneuse diplômée (thérapie physique); les hôpitaux, les établissements de bains, etc., leur offriront des postes. Une manœuvre-pédicure peut, après un bon apprentissage, trouver un gagne-pain appréciable.

Travail social.

Les cours de 2 ans des Ecoles sociales pour femmes préparent le mieux les assistantes sociales au travail d'utilité publique soit officiel,

soit privé, dans l'assistance publique, la protection de l'enfance, lutte contre la tuberculose, ou comme aide de paroisse, directrice d'asile, etc.

Enseignement.

La « jardinière d'enfants » se prépare à sa carrière par des cours de 1 an 1/2 à 2 ans. Ce qu'elle a appris, elle le met en pratique dans des maisons particulières, dans des jardins d'enfants, dans des homes pour enfants, etc.

Les cours de 4 ans, parfois de 3 ans, des Ecoles normales pour institutrices primaires ne devraient pas effrayer les jeunes filles bien douées au point de vue pédagogique, car la pénurie de places ne doit pas avoir pour résultat une diminution du nombre de jeunes filles se consacrant à cette vocation si importante.

L'enseignement de la gymnastique dans les écoles publiques s'apprend dans des cours spéciaux. D'autres cours spéciaux préparent plutôt à l'enseignement de la gymnastique rythmique, hygiénique, ou de la callisthénie.

Les maîtresses de travaux à l'aiguille sont formées par des cours de 1 à 2 ans, et trouvent toujours du travail dans les écoles et les cours du soir.

Les jardinières et les maîtresses de jardinage apprennent leur métier en 2 ou 3 ans, et sont employées chez les fleuristes et dans des jardins particuliers ou des jardins scolaires. Quelques institutions engagent aussi des jardinières qui ont parfois à donner des leçons aux pensionnaires qui travaillent avec elles.

Carrières universitaires.

Les maîtresses d'écoles secondaires (et nous commençons ici à parler des professions auxquelles préparent les Universités, et qui exigent toutes l'examen de maturité) trouvent des places dans des écoles de jeunes filles et des instituts, malheureusement très rarement encore dans des écoles de garçons ou des classes mixtes. Mais, en raison d'une forte concurrence, ces places sont très difficiles à obtenir.

Parmi les études universitaires qui offrent aujourd'hui des débouchés, citons celles des pharmaciennes et des dentistes. Mais les jeunes filles particulièrement douées ne doivent pas craquer les fortes études, car la communauté ne peut pas se passer des services de la femme médecin, de la femme avocate, de la femme chimiste, de la femme sociologue ou économiste, ou de la femme pasteur.

Arts et métiers.

On se prépare à ces professions en 3 ou 4 ans. La broderie artistique, le dessin pour la mode, le tissage à la main, la décoration intérieure, l'arrangement des étalages tenteront les jeunes filles particulièrement bien douées. De même la céramique, les arts graphiques, la reliure artistique, demandent des dons spéciaux.

Les professions artistiques exigent aussi de grandes capacités créatrices remarquables et devraient être réservées aux rares personnes exceptionnellement douées.

Professions commerciales.

La meilleure base pour ces carrières sera toujours la fréquentation, durant 3 ans, d'une école de commerce ou de cours commerciaux. Plus tard on est presque forcé de se spécialiser dans la tenue des livres, la correspondance ou la vente; ce n'est que dans de petites entreprises que toutes ces fonctions se trouvent encore réunies dans une seule et même main. Les femmes chefs de service sont rares et ne se trouvent que très rarement dans les banques; et encore, en ce domaine, il s'agit d'accomplir un grand travail de pionnière. La profession d'expert-comptable exige nécessairement une préparation spéciale.

Enfin n'oublions pas quelques autres professions qui ne sont pas suffisamment prises en considération par des jeunes filles cultivées, parce qu'il n'existe pas encore d'écoles spéciales pour s'y préparer: ainsi celle de directrice de maisons de modes et de confections. La plupart du temps, ces postes sont occupés par des étrangères. Il est nécessaire pour y accéder de posséder du goût, une préparation de couturière ou de lingère, le don des affaires, et de la facilité à s'adapter aux conditions modernes d'exploitation. Des postes de femmes directrices dans des entreprises industrielles sont encore très rares chez nous; mais quelques jeunes filles devraient pouvoir s'y élever par leur énergie et leurs capacités spéciales.

Le but de ces lignes est simplement d'indiquer ou de rappeler quelques unes des voies différentes s'ouvrent aux jeunes filles actives et intelligentes. Il est vrai que la situation économique actuelle n'est guère réjouissante. Mais ceci ne doit ni paralyser toute initiative, ni empêcher d'acquiescer une préparation professionnelle approfondie plus nécessaire que jamais.

E. BLOCH,

membre du Conseil d'administration
de l'Office suisse des Professions féminines.
(Traduit de l'allemand par L. D.)

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 13 avril, à Berne. Comme la circulaire aux Sociétés affiliées, parue dans le *Mouvement* du 2 mai, rendait compte des principales décisions prises, nous ne croyons pas utile d'y revenir.

Le Comité s'est occupé de la mise au point d'un projet subsidiaire pour l'emploi du bénéfice de la Saffa; ce projet concerne l'Office suisse des professions féminines. Il a examiné une proposition de M. Veillard: il s'agit d'éclairer les femmes sur les dangers de l'avortement, au moyen d'un film commenté. L'*Annuaire des femmes suisses* doit paraître sur une nouvelle base, édité par l'Alliance, et quelque peu modifié et élargi. Un Comité de rédaction a été constitué; l'Alliance y délègue Mmes de Montet et Zellweger; le Suffrage, Mmes Gerhardt et Vuilleminet. L'administratrice n'est pas encore trouvée.

Il a été répondu à deux demandes de subventions pour études spéciales dans la police féminine. Notre fonds touche malheureusement à sa fin, tandis que les possibilités de travail paraissent surgir çà et là. Enfin, il a été question de la réforme du calendrier, du rapatriement obligatoire des prostituées, des concours de beauté, et, pour finir, de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. A. de M.

Congrès et Conférences

Congrès Universel de la Paix

(Bruxelles, 5-9 juillet 1931)

S'il est une année où il importe de préparer l'opinion publique à la nécessité de fortes convictions en faveur de la paix, c'est bien cette année 1931, qui précédera la Conférence du Désarmement. C'est pourquoi les organisations de tout ordre rivalisent de zèle pour tenir à travers le monde des réunions d'inspiration pacifiste. La plus ancienne de toutes ces organisations, soit le Bureau International de la Paix, qui a bientôt quarante années d'existence, n'a pas voulu rester en arrière, et annonce pour le début de juillet à Bruxelles son XXVIII^e Congrès universel, sur lequel le Secrétariat (8, rue Ch.-Bonnet, Genève) est prêt à donner tous les renseignements désirés. A l'ordre du jour, deux questions capitales: *Le Désarmement et l'Union européenne*.

Etats-Généraux du Féminisme

(Paris, 30-31 mai 1931)

C'est à la question de la *Femme dans les Colonies* que seront consacrées cette année ces vastes assises du féminisme français, question de toute actualité en cette Exposition coloniale où siègeront cette fois les Etats-Généraux. Les lecteurs de la *Française* qui ont suivi avec sympathie les articles publiés par Mme Brunschwig sur son récent voyage en Algérie, et les relations établies par elle, soit avec certaines femmes indigènes, soit avec des femmes françaises fonctionnaires, nos propres lecteurs qui ont bien voulu s'intéresser à l'article publié par nous, il y a peu de temps, sur la situation de la femme kabyle, se rendront compte à quel point sont urgents les problèmes de tout ordre qui se posent devant la conscience des femmes de la métropole, et plusieurs d'entre eux pourront peut-être combiner une visite déjà prévue à l'Exposition coloniale avec la participation à ces Etats-Généraux, qui, organisés par Mme Pichon-Landry, et présidés par Mme Avril de Ste-Croix, marqueront certainement une étape importante dans l'histoire féministe de nos voisins d'outre-Jura.

Pour tous renseignements, comme pour obtenir des cartes d'admission à ces séances, s'adresser à Mme Pichon-Landry, 88, rue d'Assas, Paris.

Journées Educatives

(Lausanne, 5-6 juin 1931)

Les organisateurs de ces « Journées », qui sont devenues une institution classique de notre vie romande, ont eu l'excellente idée d'inscrire à leur ordre du jour de cette année deux questions de première actualité dans le canton de Vaud: la *criminalité juvénile* (on sait que l'on étudie dans ce canton la création de tribunaux d'enfants qui fonctionnent déjà dans plusieurs cantons suisses) et le *projet de réforme de l'assistance vaudoise*. La première question sera traitée le 5 juin de la façon suivante:

La répression des délits de mineurs dans la législation moderne (et dans le Code pénal vaudois en particulier), par M. Capt, procureur général; *Que penser des tribunaux d'enfants?* par M. Baup, avocat (Lausanne); *Comment prévenir les délits d'enfants par l'éducation?* par M. Rochat-Bujard, directeur de la maison spéciale d'éducation de Moudon. Des visites de maisons de réformes et de rééducation figurent également au programme de cette journée.

Le lendemain, le problème de l'assistance sera envisagé de la façon suivante:

La loi au service de l'enfance, par M. Carrard, avocat; *La recherche de la paternité*, par M. Maurice Veillard, vice-président du Tribunal;

L'institution de la tutelle officielle dans le canton de Vaud, par M. Méan, député; *La situation actuelle des enfants abandonnés*, par M. Murdret, chef du Service de l'Enfance; *La réforme de l'assistance dans le canton de Vaud*, par M. Maxime Reymond, député.

Nous est-il permis, en lisant ce beau programme, de formuler un regret, un seul: c'est de ne voir figurer aucun nom féminin sur cette liste! Et cela justement dans un canton où la collaboration des femmes au service de surveillance des enfants placés a donné de si heureux résultats. Est-ce un oubli? ou un principe?... ou une fâcheuse habitude?

S'adresser pour tous renseignements à *Pro Juventute*, 1, rue de l'Ecole Supérieure, Lausanne.

A travers les Sociétés

Ecole d'Etudes sociales pour femmes.

Sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Martin Naef a eu lieu, le 25 avril, l'Assemblée générale de l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes de Genève. Le discours du président releva d'abord une augmentation du nombre des élèves, et, comme adjonction au programme d'études et de conférences, les groupes de discussion dirigés par M^{lle} de Keyserling. L'hiver dernier, 82 élèves ont fréquenté régulièrement les cours. Huit diplômés ont été décernés pour des travaux présentés par des élèves qui, leurs études achevées, avaient aussi terminé un stage pratique.

L'activité du Secrétariat de placement va en augmentant. 126 situations ont été offertes, entre autres celle de bibliothécaire-chef de la nouvelle bibliothèque populaire à M^{lle} Rivier; une autre élève a été appelée au poste de police féminine à Lausanne. Les anciennes élèves annoncent souvent des fiançailles ou un mariage. A ce propos, M. Naef insiste sur la parfaite possibilité qu'il y a de joindre une activité professionnelle aux tâches de la femme mariée.

La partie administrative, — qui comprit encore le rapport financier, celui du Foyer, et l'élection du Comité, — étant terminée, Mme Wagner-Beck, directrice, apporta devant l'Assemblée une intéressante étude sur *La protection de l'enfance au point de vue juridique*. Ce travail, qui ne concerne que la Suisse, envisage la situation de l'enfant légitime et de l'illégitime telle que l'a faite le Code civil, les cartelles et tutelles (à ce propos, Mme Wagner émet le vœu qu'une aide femme seconde le tuteur général à Genève); puis il est question des délits envers les enfants et des délits commis par des enfants et de la répression de ces délits, de la littérature immorale, du cinéma. Mme Wagner-Beck termine en émettant le vœu que, pour la protection des droits de l'enfant, on ait bientôt recours à la collaboration féminine. Il lui semble, dit-elle, que même les plus irréductibles antisuffragistes ne sauraient nier que les lois sur l'enfance intéressent tout spécialement les femmes.

M.-L. P.

H. S. M.

Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale a tenu sa session de printemps à La Chaux-de-Fonds, sous la présidence très distinguée du Dr Revilliod, de Genève, et en présence de délégués des autorités cantonale et communale.

De graves questions figuraient au programme. L'alimentation populaire a été le sujet de composition imposé dans quelques écoles du pays romand, et les résultats de cette enquête du Cartel, qui ont été dépouillés par M. le professeur Arthus, de Lausanne, prouvent abondamment que notre alimentation est encore très carnée. Je me demande, néanmoins, si on peut se fier aux réponses des enfants. Combien d'entre eux, sommés de livrer les secrets du menu des repas familiaux du jour précédent, auront-ils, poussés plutôt par leur fierté que par un juste souci de vérité, transformé comme un coup de baguette le modeste plat de macaronis en un rôti succulent? Il est décidé de créer au sein du Cartel une Commission d'étude des questions alimentaires.

Il est donné lecture d'un rapport sur l'essai d'une année de la Consultation prénuptiale organisée par le Cartel au dispensaire de la Source, à Lausanne. Les résultats sont encourageants, et l'on ne peut qu'appuyer le vœu du rapporteur de voir se fonder un peu partout de si utiles consultations.

Le Mouvement Féministe

se vend au
numéro

à la Librairie Payot
Rue du Marché, Genève

à l'Union d. Femmes
Rue Et.-Dumont, 22, Genève

à l'Administration
R. Micheli-du-Cressi, 14, Gen.

Le Dr Revilliod renseigne l'assemblée sur les méfaits de l'abominable mode actuelle des cocktails. Il insiste, ainsi que les docteurs Chable et Bersot, sur les graves effets de ces alcools violents sur notre jeunesse, sur les jeunes femmes spécialement. Car l'intoxication par les cocktails peut entraîner la stérilité dans le mariage et des désordres cérébraux. Le Dr Bersot, psychiatre, au Landeron, s'écrie: « Une des caractéristiques de l'heure actuelle, c'est l'entrée de jeunes filles dans les asiles d'aliénés! »

Une autre peste: l'usage des stupéfiants. M. Veillard nous renseigne sur la fabrication et le commerce des stupéfiants et présente au vote de l'Assemblée une adresse au Conseil fédéral: « Le Cartel romand d'Hygiène sociale et morale, qui réunit 133 associations et groupes dans la Suisse romande, considérant la gravité et l'étendue du péril des stupéfiants, notamment en Orient, et l'insuffisance des mesures qui lui ont été opposées, émet le vœu que le Conseil fédéral donne pour instructions à ses délégués à la Conférence internationale pour la limitation de la fabrication des stupéfiants qui se réunit à Genève, d'apporter la pleine adhésion de la Suisse au projet de limitation qui paraîtra le plus efficace. »

M. Wasserfallen, directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds, et Sœur Mariette Herzog, sœur visitante du Centre d'Hygiène sociale et infirmière scolaire, parlent de façon émue et intéressante des multiples œuvres locales de protection de l'enfance et de prophylaxie hygiénique et sociale. Puis les délégués s'en furent inaugurer cette Exposition d'hygiène alimentaire, qui, après avoir séjourné dans un certain nombre de villes suisses, est installée chez nous et ne manquera pas d'instruire et de captiver ses visiteurs.

Le soir, la conférence sur le *Laït*, par l'éminent physiologiste M. le professeur Arthus, de Lausanne, a été des plus captivantes et a réuni un public nombreux et presque exclusivement féminin. J. V.

Garnet de la Quinzaine

Mardi 19 mai:

NEUCHÂTEL: Maison du Peuple, 17, faubourg du Lac, 20 h.: *Mères et Filles*, conférence publique et gratuite par M. le pasteur Vincent (Lausanne), sous les auspices de l'Association du « Sou Josephine Butler ».

Mercredi 20 mai:

NEUCHÂTEL: Maison de paroisse, 24, faubourg de l'Hôpital: Assemblée générale de l'Association du « Sou Josephine Butler ». 10 h. 15: Comité général; 12 h. 15: Dîner en commun; 14 h.: Séance publique. 1. Ouverture: M^{lle} Mayor, présidente neuchâteloise; 2. Rapport du Bureau exécutif; 3. *Expériences dans l'œuvre de relèvement*: M^{lle} Wolfgang, directrice de la « Retraite » (Genève); 4. *De l'équilibre moral, son importance dans la vie journalière, sa restauration chez ceux qui l'ont perdu*: Dr. Bersot (Le Landeron). — 16 h.: Thé. — 16 h. 45: Visite de la « Ruche ».

Samedi 30 mai:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et.-Dumont: Assemblée générale de printemps. Rapports divers.

¹ Rappelons à ce sujet la campagne entreprise par la Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme, dont nous avons déjà publié l'appel (N^o 351). On peut obtenir encore des exemplaires de cet appel, et des formulaires d'adhésion à cette campagne auprès de M^{me} A. Robert, 12, rue du Mont-de-Sion, Genève. (Réd.)

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

Toiles du Canton de Berne

M. MAIER

Spécialité de linge de maison,

... confectionné et brodé ...

Echantillons sur demande

Rue du Rhône, 42 ... GENÈVE

10^o réduction de prix
à partir du 15 mai
sur tous nos Produits

TISSAGE A MAIN
COULEURS LAVABLES
DEMANDEZ NOS ÉCHANTILLONS/ OU VISITE
DU REPRÉSENTANT

OUVROIR BALOIS DE TISSAGE